

Le Père Recteur
JR/3787/17

Jamhour, le 10 février 2017

À l'attention de Monsieur le Rédacteur en chef
du journal l'Orient-Le Jour

Monsieur,

En référence à **la loi numéro 104 du 30/06/1977**, et surtout conformément à **l'article numéro 6**, permettez-moi d'attirer votre attention sur **une suite d'informations erronées et nocives** qui sont apparues le 9 février 2017 dans le texte - non signé - et publié sous le titre : « Que se passe-t-il à Jamhour ? » en page 4 de L'Orient-Le Jour.

Combien grand est mon étonnement de voir une affaire interne à un établissement scolaire exposée au public de votre journal, **sans que vous ayez pris la peine de vous renseigner** auprès de la Direction du Collège sur ce qui se passe réellement au sein de l'école. De même je me demande ce qui peut pousser un journal aussi respectable que le vôtre à **se prononcer sur des événements imprécis et sans intérêt** pour le grand public de votre journal. Pourquoi vous interroger sur ce qui se passe à Jamhour et **non dans les quelques centaines d'établissements privés au Liban ?** J'attire votre attention qu'un tel débat a tout à fait sa place **au sein de la communauté concernée** et que la Direction de l'école, par souci de **discrétion à l'égard de ses élèves**, préfère que ce débat se limite à la communauté du Collège.

Aussi je vous demande de **publier à la même place et au même endroit de l'article erroné, ce que je viens d'avancer** et vous prie de **ne plus publier** des articles relatant des événements du Collège Notre-Dame de Jamhour **avant d'en vérifier le contenu** auprès de la Direction de l'établissement.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mes salutations distinguées.

Charbel Batour, S.J.

Recteur

Le Père Recteur [1]

Source URL (modified on 15/05/2018 - 17:26): <http://www.ndj.edu.lb/lorient-le-jour-lettre-20170210>

Links

[1] <http://www.ndj.edu.lb/recteur>